

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE GRON
DU 5 AVRIL 2024

Le 5 avril 2024 à 19 h le conseil municipal de Gron légalement convoqué le 26 mars 2024 s'est réuni à la salle des fêtes de Gron sous la présidence de Mr MOINET Jean, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 11 (10 pour le compte administratif)

Quorum : 6

Présents : 7

Etaient présents : Mr MOINET Jean, Mme POUGET-GAY Sonia, Mr SAUTEREAU Philippe, Mr PASZKIEWICZ Philippe, Mme Françoise BOUCHERY, Mr Laurent CANTIN et Mr Jacques ROMAIN

Pouvoirs : aucun

Absents : Mrs Alban VINCENT, Gérald BODNAR et Mesdames JOURDAN Patricia et VIGROUX Marie-Sophie

Secrétaire de séance : Mr Philippe SAUTEREAU

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire présente le compte de gestion de la commune fourni par la Trésorerie. Pour la commune, le résultat de l'exercice 2023 en investissement est de + 8 910,03 € et de + 76 575,65 € en fonctionnement.

La situation au 1er janvier 2023 était de + 186 344,55 € en investissement et de + 118 728, 61 € (avec le résultat de l'exercice 2023 du CCAS) en fonctionnement. Au 31 décembre 2023 elle est donc de + 195 254, 58 € en investissement et de + 150 304,26 € en fonctionnement (déduction faite du 1068 pour 45 000€)

Monsieur le Maire soumet le compte de gestion au vote. Le vote du compte de gestion est voté à l'unanimité avec 7 voix pour

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE

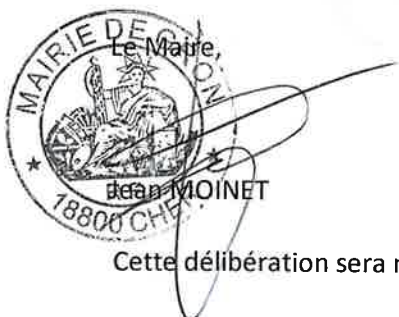
Monsieur le Maire présente le compte administratif de la commune qui reprend les mêmes chiffres que le compte de gestion à savoir que le résultat de l'exercice 2023 en investissement est de + 8 910,03 € et de + 76 575,65 € en fonctionnement.

La situation au 1er janvier 2023 était de + 186 344,55 € en investissement et de + 118 728, 61 € (avec le résultat de l'exercice 2023 du CCAS) en fonctionnement. Au 31 décembre 2023 elle est donc de + 195 254, 58 € en investissement et de + 150 304,26 € en fonctionnement

Afin de laisser les conseillers se prononcer Monsieur le Maire sort de la salle. Il est ensuite procédé à l'élection du Président de séance pour ce vote.

A l'unanimité Monsieur ROMAIN Jacques est élu. Monsieur ROMAIN Jacques soumet au vote le compte administratif. A l'unanimité avec 6 voix pour le compte administratif est adopté.

Monsieur le Maire reprend sa place et préside de nouveau la séance



Le secrétaire de séance,

Philippe SAUTEREAU

Cette délibération sera mise en ligne sur notre site internet le 17 avril 2024

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE GRON
DU 5 AVRIL 2024

Le 5 avril 2024 à 19 h le conseil municipal de Gron légalement convoqué le 26 mars 2024 s'est réuni à la salle des fêtes de Gron sous la présidence de Mr MOINET Jean, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 11

Quorum : 6

Présents : 7

Étaient présents : Mr MOINET Jean, Mme POUGET-GAY Sonia, Mr SAUTEREAU Philippe, Mr PASZKIEWICZ Philippe, Mme Françoise BOUCHERY, Mr Laurent CANTIN et Mr Jacques ROMAIN

Pouvoirs : aucun

Absents : Mrs Alban VINCENT, Gérald BODNAR et Mesdames JOURDAN Patricia et VIGROUX Marie-Sophie

Secrétaire de séance : Mr Philippe SAUTEREAU

VOTE DU TAUX DES TAXES

Vu le CGCT,

Vu les articles 1636 sexies et 1639 A du code général des impôts,

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux votés en 2023 comme suit :

Taxe d'habitation : 10,59 %

Taxe Foncière Bâtie : 28,63 %

Taxe Foncière Non Bâtie : 26,52 %

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la proposition de Monsieur le Maire et décide de fixer les taux communaux pour 2024 comme précisé ci-dessus

Le Maire,



Jean MOINET

Le secrétaire de séance,



Philippe SAUTEREAU

Cette délibération sera mise en ligne sur notre site internet le 17 avril 2024

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE GRON
DU 5 AVRIL 2024

Le 5 avril 2024 à 19 h le conseil municipal de Gron légalement convoqué le 26 mars 2024 s'est réuni à la salle des fêtes de Gron sous la présidence de Mr MOINET Jean, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 11

Quorum : 6

Présents : 7

Etaient présents : Mr MOINET Jean, Mme POUGET-GAY Sonia, Mr SAUTEREAU Philippe, Mr PASZKIEWICZ Philippe, Mme Françoise BOUCHERY, Mr Laurent CANTIN et Mr Jacques ROMAIN

Pouvoirs : aucun

Absents : Mrs Alban VINCENT, Gérald BODNAR et Mesdames JOURDAN Patricia et VIGROUX Marie-Sophie

Secrétaire de séance : Mr Philippe SAUTEREAU

VOTE DES SUBVENTIONS

Monsieur le Maire présente les demandes de subventions déposées par les associations
Les conseillers débattent des demandes complètes à savoir celle de « Gron au fil des saisons » de « Le jardin des mini potes », « Addiction alcool vie libre Bourges » et « La tribu des baroudeurs »

Les votes sont les suivants :

Gron au fil des saisons : à l'unanimité vote pour l'attribution de 600 €

Le jardin des mini potes : 4 voix contre, 3 abstentions : aucune somme attribuée

Addiction alcool vie libre Bourges : à l'unanimité vote pour l'attribution de 50 €

La tribu des baroudeurs : à l'unanimité vote pour l'attribution de 200 €

Le Maire,


Jean MOINET



Le secrétaire de séance,


Philippe SAUTEREAU

Cette délibération sera mise en ligne sur notre site internet le 17 avril 2024

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE GRON
DU 5 AVRIL 2024

Le 5 avril 2024 à 19 h le conseil municipal de Gron légalement convoqué le 26 mars 2024 s'est réuni à la salle des fêtes de Gron sous la présidence de Mr MOINET Jean, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 11

Quorum : 6

Présents : 7

Etaient présents : Mr MOINET Jean, Mme POUGET-GAY Sonia, Mr SAUTEREAU Philippe, Mr PASZKIEWICZ Philippe, Mme Françoise BOUCHERY, Mr Laurent CANTIN et Mr Jacques ROMAIN

Pouvoirs : aucun

Absents : Mrs Alban VINCENT, Gérald BODNAR et Mesdames JOURDAN Patricia et VIGROUX Marie-Sophie

Secrétaire de séance : Mr Philippe SAUTEREAU

AFFECTATION DES RESULTATS AU BUDGET DE LA COMMUNE 2024

Monsieur ROMAIN présente les résultats d'affectation

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats suivants :

Budget principal :

130 304,26 € en recettes de fonctionnement au chapitre 002 excédent antérieur reporté.

20 000 € en recettes d'investissement au chapitre 1068 excédent de fonctionnement capitalisé.

195 254,58 € en recettes d'investissement au chapitre 001 excédent antérieur reporté

VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE 2024

Monsieur MOINET présente le nouveau budget qui s'équilibre de la façon suivante :

Budget principal :

Fonctionnement : 358 000 €

Investissement : 257 264 €

A l'unanimité le conseil municipal adopte le budget présenté

FIXATION DU TAUX DE FONGIBILITE BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE


Monsieur le Maire indique qu'il est possible pour ce nouveau budget de voter un taux de fongibilité de 7,5 % maximum en investissement ainsi qu'en fonctionnement qui s'appliquerait si un chapitre réel venait à manquer de crédits

A l'unanimité le conseil municipal donne délégation de pouvoir à Monsieur le Maire pour procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre au titre de la fongibilité à l'exclusion des dépenses de personnel dans les limites suivantes

-section de fonctionnement : 7,5 % des dépenses réelles

-section d'investissement : 7,5 % des dépenses réelles

Le Maire,


Jean MOINET



Le secrétaire de séance,



Philippe SAUTEREAU

Cette délibération sera mise en ligne sur notre site internet le 17 avril 2024

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE GRON
DU 5 AVRIL 2024

Le 5 avril 2024 à 19 h le conseil municipal de Gron légalement convoqué le 26 mars 2024 s'est réuni à la salle des fêtes de Gron sous la présidence de Mr MOINET Jean, Maire
 Nombre de conseillers en exercice : 11 (10 pour le compte administratif)
 Quorum : 6
 Présents : 7

Etaient présents : Mr MOINET Jean, Mme POUGET-GAY Sonia, Mr SAUTEREAU Philippe, Mr PASZKIEWICZ Philippe, Mme Françoise BOUCHERY, Mr Laurent CANTIN et Mr Jacques ROMAIN

Pouvoirs : aucun

Absents : Mrs Alban VINCENT, Gérald BODNAR et Mesdames JOURDAN Patricia et VIGROUX Marie-Sophie

Secrétaire de séance : Mr Philippe SAUTEREAU

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DES AFFOUAGES

Monsieur le Maire présente le compte de gestion des affouages fourni par la Trésorerie. Le résultat de l'exercice 2023 en investissement est de - 999,60 € et de - 22562,94 € en fonctionnement. La situation au 1er janvier 2023 était de + 3 341,40 € en investissement et de + 110 314,49 € en fonctionnement. Au 31 décembre 2023 elle est donc de + 2 341,80 € en investissement et de + 87 751,55 € en fonctionnement

Monsieur le Maire soumet le compte de gestion au vote. Le vote du compte de gestion est voté à l'unanimité avec 7 voix pour .

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DES AFFOUAGES

Monsieur le Maire présente le compte administratif de la commune qui reprend les mêmes chiffres que le compte de gestion à savoir que le résultat de l'exercice 2023 en investissement est de - 999,60 € et de - 22562,94 € en fonctionnement. La situation au 1er janvier 2023 était de + 3 341,40 € en investissement et de + 110 314,49 € en fonctionnement. Au 31 décembre 2023 elle est donc de + 2 341,80 € en investissement et de + 87 751,55 € en fonctionnement

Afin de laisser les conseillers se prononcer Monsieur le Maire sort de la salle. Il est ensuite procédé à l'élection du Président de séance pour ce vote.

A l'unanimité Monsieur ROMAIN Jacques est élu. Monsieur ROMAIN Jacques soumet au vote le compte administratif. Le vote du compte administratif est voté à l'unanimité avec 6 voix pour . Monsieur le Maire reprend sa place et préside de nouveau la séance.

Le Maire,

Le secrétaire de séance,


 Jean MOINET





Philippe SAUTEREAU

Cette délibération sera mise en ligne sur notre site internet le 17 avril 2024

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE GRON
DU 5 AVRIL 2024

Le 5 avril 2024 à 19 h le conseil municipal de Gron légalement convoqué le 26 mars 2024 s'est réuni à la salle des fêtes de Gron sous la présidence de Mr MOINET Jean, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 11

Quorum : 6

Présents : 7

Etaient présents : Mr MOINET Jean, Mme POUGET-GAY Sonia, Mr SAUTEREAU Philippe, Mr PASZKIEWICZ Philippe, Mme Françoise BOUCHERY, Mr Laurent CANTIN et Mr Jacques ROMAIN

Pouvoirs : aucun

Absents : Mrs Alban VINCENT, Gérald BODNAR et Mesdames JOURDAN Patricia et VIGROUX Marie-Sophie

Secrétaire de séance : Mr Philippe SAUTEREAU

AFFECTATION DES RESULTATS AU BUDGET DES AFFOUAGES 2024

Monsieur ROMAIN présente les résultats d'affectation

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats suivants :

77 751,55 € en recettes de fonctionnement au chapitre 002 excédent antérieur reporté.

10 000 € en recettes d'investissement au chapitre 1068 excédent de fonctionnement capitalisé.

2 341,80 € en recettes d'investissement au chapitre 001 excédent antérieur reporté

VOTE DU BUDGET PRIMITIF DES AFFOUAGES 2024

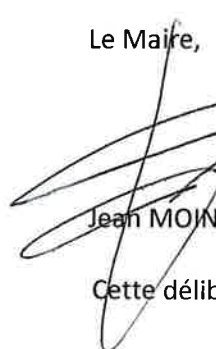
Monsieur MOINET présente le budget annexe des affouages qui s'équilibre de la façon suivante :

Fonctionnement : 80 752,00 €

Investissement : 55 793,80 €

A l'unanimité le conseil municipal adopte le budget présenté

Le Maire,


Jean MOINET



Le secrétaire de séance,



Philippe SAUTEREAU

Cette délibération sera mise en ligne sur notre site internet le 17 avril 2024

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE GRON
DU 5 AVRIL 2024

Le 5 avril 2024 à 19 h le conseil municipal de Gron légalement convoqué le 26 mars 2024 s'est réuni à la salle des fêtes de Gron sous la présidence de Mr MOINET Jean, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 11

Quorum : 6

Présents : 7

Etaient présents : Mr MOINET Jean, Mme POUGET-GAY Sonia, Mr SAUTEREAU Philippe, Mr PASZKIEWICZ Philippe, Mme Françoise BOUCHERY, Mr Laurent CANTIN et Mr Jacques ROMAIN

Pouvoirs : aucun

Absents : Mrs Alban VINCENT, Gérald BODNAR et Mesdames JOURDAN Patricia et VIGROUX Marie-Sophie

Secrétaire de séance : Mr Philippe SAUTEREAU

REVISION DU REGIME INDEMNITAIRE DU RIFSEEP

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 88,

Vu le décret n°2010-997 du 26 août 2010 relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de l'Etat et des magistrats de l'ordre judiciaires dans certaines situations de congés,

Vu le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Vu le décret n°2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux,

Vu la circulaire NOR : RDFS1427139C du 5 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise, de l'expertise et de l'engagement professionnel,

Vu la délibération du 10 avril 2018 relative à la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel,

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 18 mars 2024 relatif à la révision des cotations des critères professionnels liés aux fonctions, à la révision des montants minimum et maximum des indemnités, aux conditions d'attribution et à la prise en compte de l'expérience professionnelle en vue de l'application du RIFSSEP aux agents de la commune de Gron

Considérant les montants annuels maxima prévus par les textes susvisés,

Après en avoir délibéré, Avec 4 voix pour, 1 abstention et 2 voix contre,

Le Conseil municipal décide :

De conserver les intégrations dans le groupe 2 pour chaque groupe de fonctions avec des cotations plus importantes qu'en 2018. Les cotations ont été réalisées comme en 2018 au vu des critères suivants :

- fonction d'encadrement, de coordination, de pilotage et de conception
- qualification requise, expertise et expérience, expertise et technicité
- sujétions particulières ou degré d'exposition du poste

De réviser les montants minimum et maximum des indemnités suivantes au profit des agents de la commune de Gron relevant des cadres d'emplois suivants :

- Cadre d'emplois de la catégorie B : rédacteur principal de deuxième classe
- Cadre d'emplois de la catégorie C : adjoint technique principal de première classe

L'attribution individuelle de l'IFSE et du CIA décidée par l'autorité territoriale fera l'objet d'un arrêté individuel pour chaque agent.

Les primes et indemnités versées aux agents à temps non complet seront calculées au prorata de leur temps de travail hebdomadaire

Les crédits correspondants seront prévus et inscrits chaque année au budget.

Les dispositions de la présente délibération seront applicables à compter du 1^{er} mai 2024

Le Maire,



Jean MOINET



Le secrétaire de séance,



Philippe SAUTEREAU

Cette délibération sera mise en ligne sur notre site internet le 17 avril 2024

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE GRON
DU 5 AVRIL 2024

Le 5 avril 2024 à 19 h le conseil municipal de Gron légalement convoqué le 26 mars 2024 s'est réuni à la salle des fêtes de Gron sous la présidence de Mr MOINET Jean, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 11

Quorum : 6

Présents : 7

Etaient présents : Mr MOINET Jean, Mme POUGET-GAY Sonia, Mr SAUTEREAU Philippe, Mr PASZKIEWICZ Philippe, Mme Françoise BOUCHERY, Mr Laurent CANTIN et Mr Jacques ROMAIN

Pouvoirs : aucun

Absents : Mrs Alban VINCENT, Gérald BODNAR et Mesdames JOURDAN Patricia et VIGROUX Marie-Sophie

Secrétaire de séance : Mr Philippe SAUTEREAU

RAPPORT ANNUEL 2022 DU SYNDICAT D'EAU

Monsieur le Maire présente le rapport 2022 du Syndicat d'eau de Farges en Septaine. Après en avoir pris connaissance, les conseillers approuvent à l'unanimité ce rapport

Le Maire,


Jean MOINET



Le secrétaire de séance,



Philippe SAUTEREAU

Cette délibération sera mise en ligne sur notre site internet le 17 avril 2024

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE GRON
DU 5 AVRIL 2024

Le 5 avril 2024 à 19 h le conseil municipal de Gron légalement convoqué le 26 mars 2024 s'est réuni à la salle des fêtes de Gron sous la présidence de Mr MOINET Jean, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 11

Quorum : 6

Présents : 7

Etaient présents : Mr MOINET Jean, Mme POUGET-GAY Sonia, Mr SAUTEREAU Philippe, Mr PASZKIEWICZ Philippe, Mme Françoise BOUCHERY, Mr Laurent CANTIN et Mr Jacques ROMAIN

Pouvoirs : aucun

Absents : Mrs Alban VINCENT, Gérald BODNAR et Mesdames JOURDAN Patricia et VIGROUX Marie-Sophie

Secrétaire de séance : Mr Philippe SAUTEREAU

LOGEMENTS COMMUNAUX

Monsieur le Maire présente le courrier de notre locataire du 6 rue de la forêt demandant divers travaux
A l'unanimité le conseil refuse ces travaux

Ensuite Monsieur le Maire demande l'autorisation au conseil municipal d'envoyer par anticipation des courriers de résiliation des baux pour les logements 6 et 8 rue de la forêt afin de permettre aux locataires d'entreprendre les démarches nécessaires.

A l'unanimité le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à envoyer ces courriers

Le Maire,

Jean MOINET



Le secrétaire de séance,

Philippe SAUTEREAU

Cette délibération sera mise en ligne sur notre site internet le 17 avril 2024

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE GRON
DU 5 AVRIL 2024

Le 5 avril 2024 à 19 h le conseil municipal de Gron légalement convoqué le 26 mars 2024 s'est réuni à la salle des fêtes de Gron sous la présidence de Mr MOINET Jean, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 11

Quorum : 6

Présents : 7

Etaient présents : Mr MOINET Jean, Mme POUGET-GAY Sonia, Mr SAUTEREAU Philippe, Mr PASZKIEWICZ Philippe, Mme Françoise BOUCHERY, Mr Laurent CANTIN et Mr Jacques ROMAIN

Pouvoirs : aucun

Absents : Mrs Alban VINCENT, Gérald BODNAR et Mesdames JOURDAN Patricia et VIGROUX Marie-Sophie

Secrétaire de séance : Mr Philippe SAUTEREAU

AFFECTATION DES NOUVEAUX LOCAUX

Monsieur le Maire propose d'affecter les locaux de l'ancienne école située 23 place de l'église à la création d'une salle des mariages d'une salle de conseil municipal et d'un bureau

A l'unanimité avec 7 voix pour le conseil vote pour cette affectation des nouveaux locaux

Le Maire,



Jean MOINET

Le secrétaire de séance,



Philippe SAUTEREAU

Cette délibération sera mise en ligne sur notre site internet le 17 avril 2024

012/2024

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE GRON
DU 5 AVRIL 2024

Le 5 avril 2024 à 19 h le conseil municipal de Gron légalement convoqué le 26 mars 2024 s'est réuni à la salle des fêtes de Gron sous la présidence de Mr MOINET Jean, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 11

Quorum : 6

Présents : 7

Etaient présents : Mr MOINET Jean, Mme POUGET-GAY Sonia, Mr SAUTEREAU Philippe, Mr PASZKIEWICZ Philippe, Mme Françoise BOUCHERY, Mr Laurent CANTIN et Mr Jacques ROMAIN

Pouvoirs : aucun

Absents : Mrs Alban VINCENT, Gérald BODNAR et Mesdames JOURDAN Patricia et VIGROUX Marie-Sophie

Secrétaire de séance : Mr Philippe SAUTEREAU

REFECTION CHEMIN ROUTE DE CHAUMOUX

Monsieur le Maire informe de l'état de certains chemins à rénover.

Monsieur le Maire présente le devis de la SARL Genty s'agissant du chemin route de Chaumoux A l'unanimité le conseil municipal vote pour ce devis qui s'élève à 1944 € TTC

Le Maire,



Jean MOINET

Le secrétaire de séance,



Philippe SAUTEREAU

Cette délibération sera mise en ligne sur notre site internet le 17 avril 2024

013/2024

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE GRON
DU 5 AVRIL 2024

Le 5 avril 2024 à 19 h le conseil municipal de Gron légalement convoqué le 26 mars 2024 s'est réuni à la salle des fêtes de Gron sous la présidence de Mr MOINET Jean, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 11

Quorum : 6

Présents : 7

Etaient présents : Mr MOINET Jean, Mme POUGET-GAY Sonia, Mr SAUTEREAU Philippe, Mr PASZKIEWICZ Philippe, Mme Françoise BOUCHERY, Mr Laurent CANTIN et Mr Jacques ROMAIN

Pouvoirs : aucun

Absents : Mrs Alban VINCENT, Gérald BODNAR et Mesdames JOURDAN Patricia et VIGROUX Marie-Sophie

Secrétaire de séance : Mr Philippe SAUTEREAU

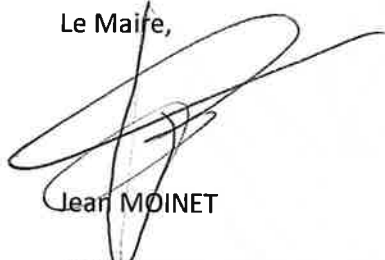
REHABILITATION AU CIMETIERE

Monsieur le Maire propose de réhabiliter l'ossuaire et de traiter la zone inondable sur laquelle sont posés les columbariums

S'agissant de réhabiliter l'ossuaire Monsieur le Maire présente les devis : ADC Module pour un montant de 3 496,61 € HT et Algeco pour un montant 9 500 € HT

A l'unanimité le conseil municipal autorise les travaux proposés avec la société ADC Module

Le Maire,



Jean MOINET

Le secrétaire de séance,



Philippe SAUTEREAU

Cette délibération sera mise en ligne sur notre site internet le 17 avril 2024

014/2024

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE GRON
DU 5 AVRIL 2024

Le 5 avril 2024 à 19 h le conseil municipal de Gron légalement convoqué le 26 mars 2024 s'est réuni à la salle des fêtes de Gron sous la présidence de Mr MOINET Jean, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 11

Quorum : 6

Présents : 7

Etaient présents : Mr MOINET Jean, Mme POUGET-GAY Sonia, Mr SAUTEREAU Philippe, Mr PASZKIEWICZ Philippe, Mme Françoise BOUCHERY, Mr Laurent CANTIN et Mr Jacques ROMAIN

Pouvoirs : aucun

Absents : Mrs Alban VINCENT, Gérald BODNAR et Mesdames JOURDAN Patricia et VIGROUX Marie-Sophie

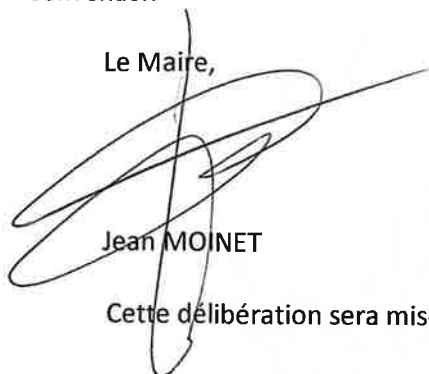
Secrétaire de séance : Mr Philippe SAUTEREAU

CONVENTION D'OCCUPATION DU CHATEAU D'EAU EN FORET DES USAGES AVEC LE SMERSE

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire de conventionner avec le SMERSE s'agissant de l'occupation du château d'eau en forêt des usages

Le conseil municipal donne délégation à l'unanimité à Monsieur le Maire pour signer cette nouvelle convention

Le Maire,



Jean MOINET

Le secrétaire de séance,



Philippe SAUTEREAU

Cette délibération sera mise en ligne sur notre site internet le 17 avril 2024

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE GRON
DU 5 AVRIL 2024

Le 5 avril 2024 à 19 h le conseil municipal de Gron légalement convoqué le 26 mars 2024 s'est réuni à la salle des fêtes de Gron sous la présidence de Mr MOINET Jean, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 11

Quorum : 6 ; Présents : 7

Etaient présents : Mr MOINET Jean, Mme POUGET-GAY Sonia, Mr SAUTEREAU Philippe, Mr PASZKIEWICZ Philippe, Mme Françoise BOUCHERY, Mr Laurent CANTIN et Mr Jacques ROMAIN

Pouvoirs : aucun

Absents : Mrs Alban VINCENT, Gérald BODNAR et Mesdames JOURDAN Patricia et VIGROUX Marie-Sophie

Secrétaire de séance : Mr Philippe SAUTEREAU

ENCAISSEMENT DES CHEQUES POUR LA VENTE DU LIVRE le chemin de la mémoire

Monsieur le Maire informe de la nécessité de voter sur le prix de vente du livre « Le chemin de la mémoire » et sur la procédure d'encaissement des données de facturation

A l'unanimité le conseil accepte le prix de 25 € et la condition de faire émarger sur un listing la personne qui achète le livre.

Le Maire,



Jean MOINET

Le secrétaire de séance,



Philippe SAUTEREAU

Cette délibération sera mise en ligne sur notre site internet le 17 avril 2024